



Annick BORIS-ISSENMANN
Expert-Comptable - Commissaire aux comptes
13, rue Edouard Teutsch • 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 36 05 15 • Port. 06 75 63 94 70

ASSOCIATION 2^E environnement et emploi

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009



Annick BORIS-ISSENMANN
Expert-Comptable - Commissaire aux comptes
13, rue Edouard Teutsch • 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 36 05 15 • Port. 06 75 63 94 70

ASSOCIATION 2^E environnement et emploi

Entreprise nouvelle vers l'insertion économique

Siège social : 6, rue Herrade - 67200 STRASBOURG
Association Loi Locale Tribunal de Strasbourg Vol LXX n° 114
SIRET n° 398 593 145 000 38

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association 2^e environnement et emploi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 mai 2010. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

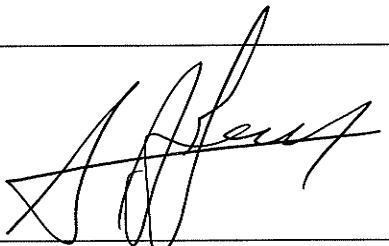
3. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Strasbourg, le 19 mai 2010

Le commissaire aux comptes

**ANNICK BORIS-
ISSENMANN**



2E environnement & emploi - BILAN 2009

ACTIF		Net 2009	Net 2008	Net 2007	%
ACTIF IMMOBILISE		638 650	638 650	638 650	0%
Immobilisations Corporelles & Incorporelles		0	0	0	
Immobilisations en cours		0	0	0	
Immobilisations Financières		638 650	638 650	638 650	
ACTIF CIRCULANT		81	2 676	2 650	-97%
Stocks		0	0	0	
Clients et Produits à Recevoir		81	2 676	2 650	
Subventions à Recevoir		0	0	0	
Trésorerie Active		589 555	579 107	588 678	2%
TOTAL ACTIF		1 228 286	1 220 433	1 229 977	1%

PASSIF		2009	2 008	2 007	%
FONDS de l'ASSOCIATION		1 184 705	1 170 974	1 152 627	1%
Fonds Associatifs Sans Droit de Reprise		343 013	343 013	343 013	
Réserves Libres		38 112	38 112	38 112	
Report à Nouveau		789 849	771 502	733 858	
Résultat de l'Exercice		13 731	18 347	37 644	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		1 300	4 000	5 000	-68%
AUTRES DETTES		42 282	45 459	72 350	
Trésorerie Passive		0	0	0	
TOTAL PASSIF		1 228 286	1 220 433	1 229 977	1%

Association ENVIE 2E environnement & emploi Strasbourg - Compte de RESULTAT

	2009	2008	2007
Production Vendue		0	0
Subventions (Insertion-Formation-Divers)		0	0
Cotisations adhérents	120	96	96
Produits divers		0	19 276
Produits Courants	120	96	19 372
Achats de Matières, Fournitures, Energies		0	0
Services Extérieurs (location-Assurances-Entretien-Vidanges Benne)		0	20 789
Autres Services Extérieurs (honoraires-cotisation Fédération)	-1 922	2 889	21 750
Impôts et Taxes (Taxe sur Salaires+Autres)		0	22
Charges de Personnel		156	147
Charges Diverses	-36	121	333
Amortissements	0	0	0
Charges COURANTES	-1 958	3 166	43 041
Dotations aux Provisions	-1 300	-1 000	-2 000
Reprise de Provisions	4 000	2 000	50 478
RESULTAT d'EXPLOITATION	862	-2 070	24 809
Produits FINANCIERS	14 618	19 986	14 273
Charges FINANCIERES (Impôt sur les placements)	-1 211	-2 887	-1 438
RESULTAT FINANCIER	13 407	17 099	12 835
Produits Exceptionnels	2 045	3 318	0
Charges Exceptionnelles	-2 583	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-538	3 318	0
RESULTAT de l'EXERCICE	13 731	18 347	37 644

ANNEXE au BILAN 2009

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont le total est de 1.228.286,- Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 20.783,- Euros et dégagant un excédent de 13.731,- Euros.

Ce Produit se décompose de la façon suivante :

- Résultat d'Exploitation 862,-
- Résultat Financier 13407,-
- Insuffisance Exceptionnelle 538,-

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES et METHODES COMPTABLES

1. LES PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Etats Financiers ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général, issu du règlement C.R.C. numéro 99-03, du règlement C.R.C n° 99-01, spécifiques aux Associations, modifiés et complétés par les règlements ultérieurs publiés par le C.R.C.

2.1. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, rabais remises et escomptes déduits et de tous les coûts directement attribuables en référence à l'article 321-10 du PCG.

L'Association ne dépassant pas deux des trois critères fixés par le décret du 30 décembre 2005, aucun changement de méthode dans le calcul des amortissements n'est intervenu. L'Association continue à amortir les immobilisations non décomposables sur la durée d'usage comme précédemment suivant le mode linéaire.

- Aménagement des locaux	5 à 10 ans
- Installations techniques	3 ans
- Matériel et outillage industriels.....	3 à 5 ans
- Autres.....	3 à 5 ans

2.2. Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

ETAT des Fonds Propres (Dotations et Investissements)

	31.12.2008	Augmentations	Diminutions	31.12.2009
Fonds Associatifs sans droit de Reprise	343013			343013
DDTEFP - Fonds Départemental pour l'Insertion	51548			51548
D.D.E. Bas-Rhin	35953			35953
Région ALSACE	133728			133728
Conseil Général du Bas-Rhin	20584			20584
Ville de Strasbourg	10862			10862
Fondation de France	15000			15000
Fondation du Crédit Coopératif	3812			3812
Caisse d'Epargne d'Alsace	25000			25000
Fondation F.A.P.E.	35000			35000
Envie Strasbourg	11525			11525
Réserves Libres	38112			38112
Report à Nouveau	771502	18347		789849
Total Fonds Propres	1152627	18347		1170974

Tableau des Participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos
Sas 2E Alsace 6, rue Herrade - 67200 Strasbourg Siren 492 661 657	638 650 €	811 950 €	100%	2 683 169 €	252 458 €

		Participation Française
Valeur comptable des titres détenus	Valeur Brute	638 650 €
	Valeur Nette	638 650 €
Montant des prêts et avances consenties		0 €
Montant des cautions et avals donnés		0 €
Montant des dividendes encaissés		0 €

ETAT des PROVISIONS

PROVISIONS	31.12.2008	Augmentation	Diminution		31.12.2009	
			Globale	dont Utilisées Non Utilisées		
<i>pour Litiges</i>	3000		3000	2583	417	0
<i>pour Charges commissariat Comptes</i>	1000	1300	1000	1000	0	1300
Total	4000	1300	4000	3583	417	1300

ETAT des Echéances des CREANCES et DETTES

CREANCES	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances Fournisseurs et emballages	0		0	
Clients et comptes Rattachés	0			0
Subventions à Recevoir	0			
Autres créances à Recevoir	81	81	0	
Total	81	81	0	0

DETTES	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et Comptes Rattachés	0		0	
Personnel et dettes sociales	51	0	51	0
Dettes fiscales	1211	1211		
Autres dettes	41020	1130	34070	5820
Total	42282	2341	34121	5820